

DÉLIBÉRATION N° CA 23-23 DU 19 SEPTEMBRE 2023
relative à l'avenant n° 1 (*montant de la subvention*) et
à l'avenant n° 2 (*complément à la subvention exceptionnelle RIA*)
de la convention pluriannuelle 2023-2026 entre l'agence de l'eau Seine-Normandie
et l'Amicale du personnel Seine-Normandie

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.213-39, R.213-40 et R.213-43,
- Vu l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État,
- Vu la délibération n° CA 22-17 du 15 septembre 2022 portant approbation de la convention pluriannuelle de financement de l'amicale du personnel 2023-2026 et de l'avenant n° 1 pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle,
- Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 19 septembre 2023.

DÉLIBÈRE

Article 1

Le conseil d'administration approuve l'avenant n° 1 relatif au montant de la subvention 2024, de la convention pluriannuelle 2023-2026 entre l'agence de l'eau Seine Normandie et l'amicale du personnel de l'agence de l'eau Seine Normandie. La subvention prévisionnelle calculée pour 2024 s'élève à 277 500 €.

Article 2

Le conseil d'administration approuve l'avenant n° 2 établissant un complément de 10 000 € à la subvention exceptionnelle allouée pour les rencontres inter-agences 2024 organisées par l'amicale de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Article 3

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie est autorisée à finaliser et à signer ces deux avenants.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Sandrine ROCARD

Le Vice-président
du conseil d'administration



Denis MERVILLE

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF

2023-2026

AVENANT N° 1 (montant de la subvention)

Conformément à l'Article 3 de la convention signée le 6 octobre 2022 entre l'agence de l'eau Seine-Normandie et l'amicale du personnel de l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'agence de l'eau contribue financièrement pour un montant calculé par application d'un montant forfaitaire par agent adhérent à l'amicale :

Montant forfaitaire par adhérent 740.00 €
Nombre d'adhérent estimé 375

Pour l'année 2024, le montant de la subvention est défini par la demande de l'amicale sur la base de son budget prévisionnel.

Soit : 740.00 € x 375 adhérents = 277 500.00 €

Fait en double exemplaire, à Courbevoie, le

La directrice générale
de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Sandrine ROCARD

Le président de l'amicale
de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

André BOUVIL

Avis
du Contrôleur Budgétaire

ANNEXE I

LE PROJET DU BUDGET Année 2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	220 200,00 €	Vente de prestations et marchandises	117 865,00 €
Achats marchandises	37 075,00 €	Cotisations	7 500,00 €
ANCV	240 000,00 €	Participation des adhérents aux ANCV	128 000,00 €
61 - Services extérieurs			
Locations	1 500,00 €	74- Subventions d'exploitation	
Entretien et réparation		AESN NON AFFECTEE	165 500,00 €
Assurance	500,00 €	AESN ANCV	112 000,00 €
Documentation		RIA 2024 solde	31 000,00 €
62 - Autres services extérieurs			
honoraires	12 000,00 €	-	
Publicité, publication			
Déplacements, missions	2 500,00 €		
Services bancaires, autres	650,00 €		
Site web abonnement maintenance	2 790,00 €		
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels	30 000,00 €		
Charges sociales	14 400,00 €		
Autres charges de personnel	250,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	1 000,00 €
65- Autres charges de gestion courante	1 000,00 €		
		Aides privées	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		provisions	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres		RESERVES (report séjours COVID19)	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	562 865,00 €	TOTAL DES PRODUITS	562 865,00 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[1]			
en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0
La subvention de € représente du total des produits :			
(montant attribué/total des produits) x 100.			



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF

2023-2026

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – AVENANT N°2

POUR L'ORGANISATION DES RENCONTRES INTER AGENCES (RIA)

Pour l'année 2024, l'amicale est l'organisateur des Rencontres Inter-Agences.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 3 de la convention pluriannuelle 2023-2026 et à l'annexe IV associée, l'agence s'engage à verser à l'amicale, à titre exceptionnel, une subvention pour l'organisation de ce projet à caractère événementiel.

L'avenant n°1 signé en octobre 2022 attribue une subvention exceptionnelle de 62 000 € pour l'organisation des RIA 2024.

Compte tenu des effets de l'inflation, l'estimation des coûts a été sous-évaluée entraînant un écart de financement projeté de – 10 000 € pour la réalisation de ce projet.

Un réajustement du montant de cette subvention exceptionnelle est donc appliqué à hauteur de 72 000.00 € sur la base du budget prévisionnel présenté par l'amicale et joint en annexe I au présent avenant. Elle sera versée selon les modalités décrites en annexe IV de la convention.

La directrice générale
de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Le président de l'amicale
de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Sandrine ROCARD

André BOUVIL

Avis
du Contrôleur Budgétaire

ANNEXE N°1

Budget prévisionnel modifié pour l'organisation des Rencontres Inter-Agences (RIA) 2024

RECETTES			DEPENSES	
Subvention AESN		72 000,00 €	Hébergement, Restauration, Location de salles	72 000,00 €
PARTICIPATIONS DES AMICALES :		26 400,00 €	Logistique/Décoration	12 300,00 €
Nombre de personnes prévues :			Sécurité	
220			Matériel activité	
			Musiciens DJ	
Somme versée par les amicales par participant : 120				
Soit 220 * 120				
Nombre de participants par amicale :			Accueil	2 000,00 €
			Cadeaux de bienvenue	
Seine-Normandie 60 (25 organisateurs 35 participants)	7 200,00 €			
Rhone Méditerranée & Corse 35	4 200,00 €		Activités sportives, ludiques, intellectuelles, ...	4 600,00 €
Adour Garonne 35	4 200,00 €		Jeux	
Loire-Bretagne 35	4 200,00 €			
Rhin-Meuse 30	3 600,00 €		Organisation	2 000,00 €
Artois-Picardie 25	3 000,00 €		Tenues organisateurs	
			Communication	5 500,00 €
			Affiches conception-réalisation	
			Affiches impression	
			Site internet Nom de domaine	
			Trophées	
			Vidéo, DVD	
TOTAL		98 400,00 €	TOTAL	98 400,00 €